

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
12/02/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membres Absents : 3

Date Affichage  
12/02/2021

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 11

Séance du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-huit février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., LAUBRAY. J, MIRAN P., V. PICHEYRE, PUJOL D., VAILLS S,

Absents excusés : DABOUIS N procuration à VAILLS S, DOMINGO J.D procuration à PICHEYRE V, BADIE F. procuration à M.BRILLARD M..

Objet de la délibération :

**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR VILLENEUVE DE FORMIGUERES POUR 2021-2022**

Monsieur Le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la lettre du Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales concernant l'établissement et la signature d'une convention de l'assainissement de Villeneuve de Formigueres.

La rémunération du service est calculée par multiplication du tarif à l'habitant par la population de la collectivité bénéficiaire (pop DGF N-1), le seuil de recouvrement est comptabilisé au-delà de 2 000€, nous sommes en dessous de ce calcul, la prestation est donc gratuite.

La signature de la convention pour une durée de 2 ans renouvelable est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après lecture de la lettre et de la convention, *à l'unanimité*,

**ACCEPTE** les conditions de la convention

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 18 février 2021

Le Maire  
P.PETITQUEUX

